



Problème avec crédit sofinco

Par **cmalou01**, le **30/09/2009** à **03:31**

Bonjour,
En janvier, je me suis abonné à un club fitness pour un an; le paiement était étalonné sur 4 mois de montant 131,34 euros via un crédit sofinco; au début avril le club fait faillite!!! donc je fais un rejet de prélèvement pour le dernier prélèvement en avril; hier je reçois 2 courriers simples sans AR dans le premier daté du 22/09 on me dit: malgré nos précédentes interventions, nous constatons que vous n'avez pas régularisé votre situation (pourtant je n'ai jamais rien reçu avant) et que vous nous êtes redevable d'un solde de 131.34 euros. Passé le délai d'un mois à compter de la date d'envoi de cette lettre nous serons tenus à déclarer cet incident auprès de la banque de France. Seule une régularisation immédiate peut éviter cette inscription...etc
signature: votre chargé de portefeuille (sans aucun nom juste une signature)
Dans le second courrier daté du 24/09 ils disent: par mise en demeure du 21/09/2009, la déchéance du terme de votre crédit a été prononcée. Votre dossier a donc été transmis au service judiciaire. Vous nous êtes redevable à ce jour de la somme de 153.67 euros avec les intérêts de retard jusqu'à parfait paiement.
Envoyez nous immédiatement la somme de 153.67 euros.
le responsable de votre dossier (avec un numéro de téléphone)
ma question: Est-ce que leur démarche est légale ou c'est juste un moyen d'intimidation? comment puis-je régler ce litige?
merci